

APPEL DE PROJETS POUR LE DÉVELOPPEMENT DE 15 000 PLACES EN SERVICES DE GARDE ÉDUCATIFS

La création de nouvelles places se concrétise enfin!

Montréal, le 24 octobre 2011 – L'AQCPE se réjouit de voir s'amorcer aujourd'hui le processus qui mènera à la création de 15 000 places supplémentaires en services de garde éducatifs.

L'annonce de l'appel de projets pour le développement de nouvelles places, effectuée ce matin par la ministre James, représente une bonne nouvelle pour les parents, notamment pour ceux habitant les grandes régions métropolitaines, où les plus grands besoins se font sentir chez les jeunes familles. « Nous sommes heureux que soit enfin entrepris le développement de nouvelles places. Il s'agit d'un pas de plus vers une réponse adéquate aux besoins exprimés par tant de familles québécoises! », affirme la présidente de l'Association, madame Hélène Gosselin.

Critères et processus : les recommandations des comités consultatifs régionaux prises en compte

La ministre semble avoir pris en compte les recommandations des comités consultatifs régionaux quant aux critères annoncés pour l'analyse des projets. Ceux-ci devraient assurer le développement de places de qualité et permettre de répondre adéquatement aux besoins des différentes clientèles. Il faut notamment reconnaître l'intention marquée du MFA de desservir davantage de familles de milieux défavorisés.

L'AQCPE accueille aussi favorablement le processus annoncé, notamment le délai de quatre mois prévu pour le dépôt des projets. « Sans contredit, ce délai laissera aux corporations le temps de présenter des dossiers solides et bien ficelés et de travailler les choses convenablement avec leurs divers partenaires.», affirme madame Gosselin.

De plus, les modes de travail mis en place et la séquence proposée, de l'appel de projets réalisé aujourd'hui à la livraison des places, assureront la transparence et l'équité nécessaires. Ils devraient permettre d'éviter des situations troublantes telles que celles révélés lors de la vague précédente de développement.

Répartition préoccupante entre les CPE et les garderies à but lucratif

Considérant le niveau de qualité de services que nous souhaitons offrir aux jeunes enfants et aux familles du Québec et, dans la perspective d'une gestion saine et optimale des fonds publics, il est fort déplorable que les nouvelles places ne soient pas créées exclusivement dans

les CPE, entreprises de propriété collective, sans but lucratif et administrées par des parents. Certes, le choix d'accorder une proportion prédominante de places à ces derniers démontre une reconnaissance des autorités gouvernementales de la capacité du réseau à offrir des services de qualité, adaptés aux besoins des enfants et des familles. Toutefois, les sommes consenties pour ces nouvelles places (à terme, 219 millions \$ annuellement) auraient permis de développer l'entièreté des places dans le réseau des CPE.

Une nouvelle étape vers une réponse optimale aux besoins des familles

La création de ces 15 000 places additionnelles constitue une bonne nouvelle en soi, puisqu'elle permettra l'accès à un plus grand nombre de familles à des services de garde éducatifs de qualité. À terme, elle risque toutefois de ne pas permettre au réseau d'affronter les effets du « mini *baby boom* » que connaît présentement le Québec.

Une nouvelle vague de développement sera donc vraisemblablement nécessaire pour que l'ensemble des besoins soient couverts et que les problèmes d'accessibilité que l'on connaît maintenant soient complètement résorbés.

– 30 –

Source : Association québécoise des CPE
Information : Isabelle Ricard
514 326-8008, poste 202
438 837-6700 (cellulaire)